

des créances envers le secteur non bancaire résident avec un encours de 38,49 milliards d'euros fin mars 2020. Ces derniers étaient principalement composés de crédits immobiliers qui ont progressé à un rythme soutenu de 8,6 % sur base annuelle. L'encadré 3.3 relatif à l'enquête sur la distribution du crédit bancaire décrit les comportements des banques en matière d'attribution de crédit ainsi que les facteurs sous-jacents aux facilités et/ou aux contraintes de financement de l'économie.

Tableau 3.5 :

**Crédits accordés par les banques luxembourgeoises aux contreparties résidentes non bancaires**  
(encours en fin de période en millions d'euros, des différences peuvent apparaître en raison des arrondis)

	MONTANTS EN MILLIONS D'EUROS			VARIATION EN MILLIONS D'EUROS ET EN %				POIDS RELATIF
	201903	201912	202003	201903 - 202003		201912 - 202003		
				EN MILLIONS D'EUROS	EN %	EN MILLIONS D'EUROS	EN %	032020
Administrations publiques	2 095	2 029	2 033	-62	-3,0	4	0,2	2,0
Autres intermédiaires financiers	29 315	29 974	32 725	3 410	11,6	2 751	9,2	31,9
Sociétés d'assurances et fonds de pension	266	240	279	13	4,9	39	16,3	0,3
Sociétés non financières	26 495	28 099	29 145	2 650	10,0	1 046	3,7	28,4
Ménages & ISBLM	35 865	37 860	38 488	2 623	7,3	628	1,7	37,5
<i>Crédits à la consommation</i>	<i>1 767</i>	<i>1 689</i>	<i>1 836</i>	<i>69</i>	<i>3,9</i>	<i>147</i>	<i>8,7</i>	<i>4,8</i>
<i>Crédits immobiliers</i>	<i>30 949</i>	<i>33 043</i>	<i>33 607</i>	<i>2 658</i>	<i>8,6</i>	<i>564</i>	<i>1,7</i>	<i>87,3</i>
<i>Autres crédits</i>	<i>3 149</i>	<i>3 128</i>	<i>3 045</i>	<i>-104</i>	<i>-3,3</i>	<i>-83</i>	<i>-2,7</i>	<i>7,9</i>
<b>Total</b>	<b>94 036</b>	<b>98 202</b>	<b>102 670</b>	<b>8 634</b>	<b>9,2</b>	<b>4 468</b>	<b>4,5</b>	<b>100,0</b>

Source : BCL

Encadré 3.3 :

## L'ENQUÊTE TRIMESTRIELLE SUR LA DISTRIBUTION DU CRÉDIT BANCAIRE

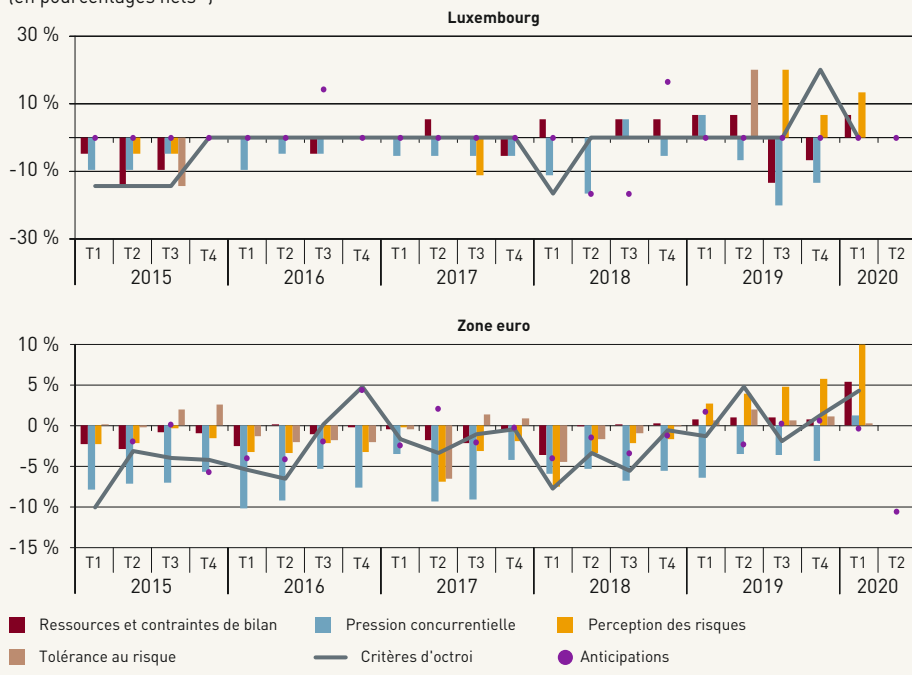
Depuis janvier 2003, l'Eurosystème conduit chaque trimestre une enquête sur la distribution du crédit bancaire (Bank Lending Survey) auprès d'un échantillon représentatif de banques de la zone euro. Il s'agit d'un questionnaire de nature qualitative élaboré par l'Eurosystème et adressé aux responsables de crédit de 142 banques dans l'ensemble des pays de la zone euro (dont six au Luxembourg)<sup>38</sup>. Cette enquête vise à recueillir des informations harmonisées portant sur l'évolution des critères d'octroi<sup>39</sup> et des conditions d'attribution de crédits<sup>40</sup>. D'autres questions portent sur la perception des banques concernant l'évolution de la demande de crédits et les facteurs responsables de ces variations. L'enquête a pour objectif de suivre les évolutions intervenues au cours des trois derniers mois et celles prévues lors des trois prochains mois. Il convient de noter que les résultats de l'enquête menée par la BCL au Luxembourg ne sont pas pondérés par la taille des banques et doivent donc être interprétés avec précaution.

38 La version anglaise du questionnaire est disponible sur le site internet de la BCE à l'adresse : [https://www.ecb.europa.eu/stats/pdf/bls\\_questionnaire.pdf](https://www.ecb.europa.eu/stats/pdf/bls_questionnaire.pdf). Pour plus d'informations sur les résultats de l'enquête pour la zone euro dans son ensemble voir la publication de la BCE « The euro area bank lending survey, April 2020 ».

39 Les critères d'octroi des crédits sont les directives ou les critères internes aux banques qui sont fixés préalablement à la négociation relative aux conditions du crédit et à la décision d'octroi ou de refus.

40 Les conditions d'octroi des crédits se rapportent au contenu des contrats effectivement conclus entre la banque (le prêteur) et les emprunteurs. Elles comprennent généralement la marge convenue par rapport au taux de référence, le montant du crédit, les conditions d'accès ainsi que d'autres conditions spécifiques (p.ex. les commissions, les sûretés...).

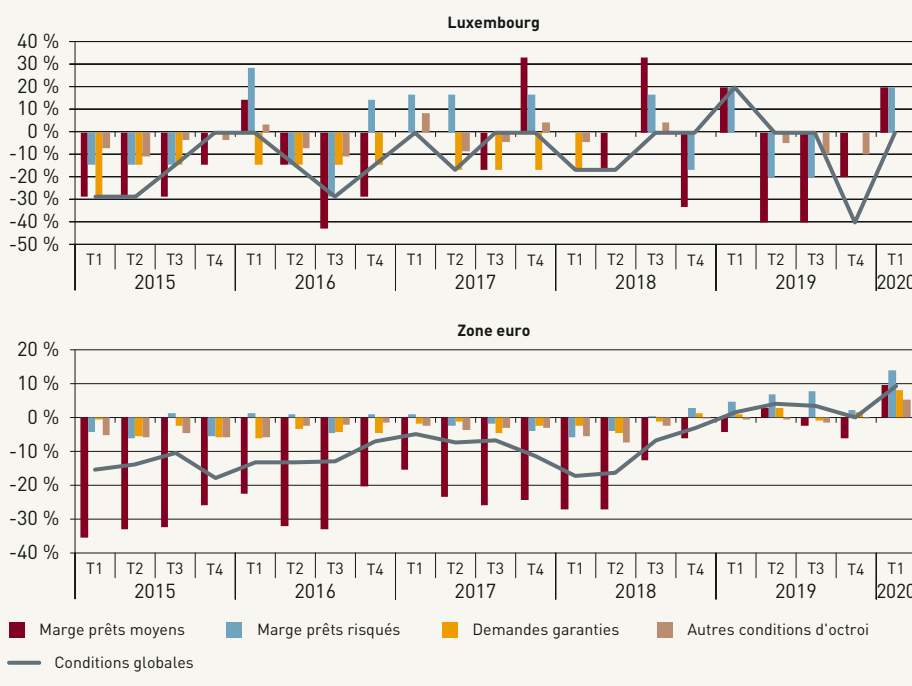
Graphique 3.7  
Évolution des critères d'octroi des crédits accordés aux entreprises et sélection de facteurs ayant contribué à cette évolution (en pourcentages nets<sup>40</sup>)



Sources : BCL, BCE.

Note : « Pression concurrentielle » est la moyenne non pondérée des éléments « Concurrence bancaire », « Concurrence non bancaire » et « Concurrence des financements de marché ». « Perception des risques » est la moyenne non pondérée des éléments « Situation et perspectives économiques globales », « Situation et perspectives spécifiques » et « Risques relatifs aux garanties (collatéral) ». « Ressources et contraintes bilan » est la moyenne non pondérée des éléments « Coûts liés aux fonds propres », « Accès au financement de marché » et « Position de liquidité ».

Graphique 3.8  
Évolution des conditions d'octroi des crédits accordés aux entreprises (en pourcentages nets)



Sources : BCL, BCE.

Note : « Autres conditions d'octroi » est la moyenne non pondérée des éléments « Frais autres que les intérêts », « Montant du crédit », « Clauses dans les contrats de crédit » et « Durée ».

Dans le cadre de l'édition d'avril 2020 de cette enquête, les questions qui ont trait aux « trois derniers mois » concernent le 1<sup>er</sup> trimestre, tandis que celles qui font référence aux « trois prochains mois » portent sur le 2<sup>e</sup> trimestre. L'enquête a été menée du 19 mars au 3 avril. La période couverte par l'enquête est majoritairement celle d'avant la crise de COVID-19, à part les anticipations sur les critères d'octroi de crédit pour le 2<sup>e</sup> trimestre. L'impact de la crise sera plus visible dans les résultats de l'édition de l'enquête conduite en juillet.

Au Luxembourg, les critères d'octroi appliqués aux crédits aux entreprises sont restés inchangés au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2020 (Graphique 3.7). Ceci est vrai pour toutes les sous catégories de crédits aux entreprises (crédits aux PME, crédits aux grandes entreprises, crédits à court terme et crédits à long terme). Quant aux facteurs influençant les critères d'octroi, les banques ont indiqué un effet durcissant provenant d'une dégradation des risques concernant l'activité économique et également d'une augmentation des coûts

41 Les « pourcentages nets » représentent la différence entre, d'une part, la somme des pourcentages des réponses indiquant que les critères ou conditions se sont « sensiblement durcis » et « quelque peu durcis » et, d'autre part, la somme des pourcentages des réponses signalant que les critères se sont « quelque peu assouplis » et « sensiblement assouplis ». Quant aux facteurs affectant les critères d'octroi, les pourcentages nets représentent l'écart entre le pourcentage des réponses rapportant qu'un facteur a contribué à un durcissement et le pourcentage des réponses notant qu'un facteur a contribué à un assouplissement.

de leurs fonds propres. Toutefois, à ce stade, les effets ont été trop faibles pour générer un durcissement effectif des critères d'octroi.

Au niveau de la zone euro dans son ensemble, les banques ont déclaré qu'au cours du 1<sup>er</sup> trimestre elles ont légèrement durci leurs critères d'octroi pour les crédits aux entreprises. Elles ont principalement attribué ce durcissement à une diminution de leur tolérance aux risques et une dégradation des risques concernant l'activité économique.

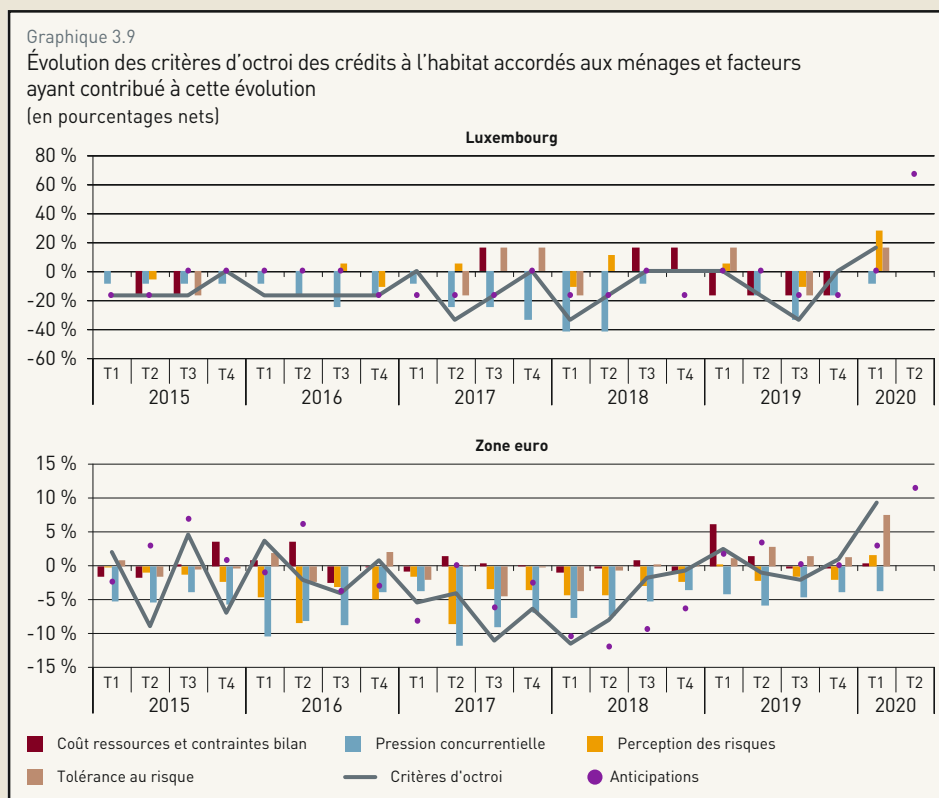
Tout en anticipant un assouplissement de leurs critères d'octroi pour les crédits aux PME, les banques luxembourgeoises ne prévoient pas, pour ce qui est du 2<sup>e</sup> trimestre 2020, de changements dans l'orientation globale de leurs critères d'octroi de crédit. Les banques de la zone euro s'attendent à un assouplissement de leurs critères d'octroi pour les crédits aux entreprises, en particulier pour les crédits aux PME.

Quant aux conditions d'octroi appliqués aux prêts aux entreprises, les banques au Luxembourg ont signalé une augmentation de leurs marges, à la fois pour les prêts de risque moyen et pour les prêts plus risqués (Graphique 3.8). Au niveau de la zone euro, les banques ont également indiqué une hausse de leurs marges sur les prêts de risque moyen et sur les prêts plus risqués. De plus, elles ont signalé une augmentation de leurs demandes de garanties et de leurs autres conditions d'octroi, dont principalement une augmentation des frais de crédit et une réduction de la durée de crédit.

Concernant les crédits à l'habitat octroyés aux ménages, au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2020 les critères d'octroi se sont durcis au Luxembourg (Graphique 3.9). Les banques ont souligné une détérioration des risques liés au marché du logement, une dégradation de la solvabilité de l'emprunteur et une diminution de leur tolérance au risque. Seule une augmentation de la pression concurrentielle a eu un léger effet assouplissant sur les critères d'octroi. Au niveau de la zone euro, les banques ont également déclaré avoir durci leurs critères d'octroi, en notant une diminution de la tolérance au risque et une dégradation de la solvabilité de l'emprunteur.

Pour le 2<sup>e</sup> trimestre 2020, les banques au Luxembourg comme dans la zone euro ont déclaré s'attendre à un durcissement de leurs critères d'octroi pour les prêts immobiliers aux ménages.

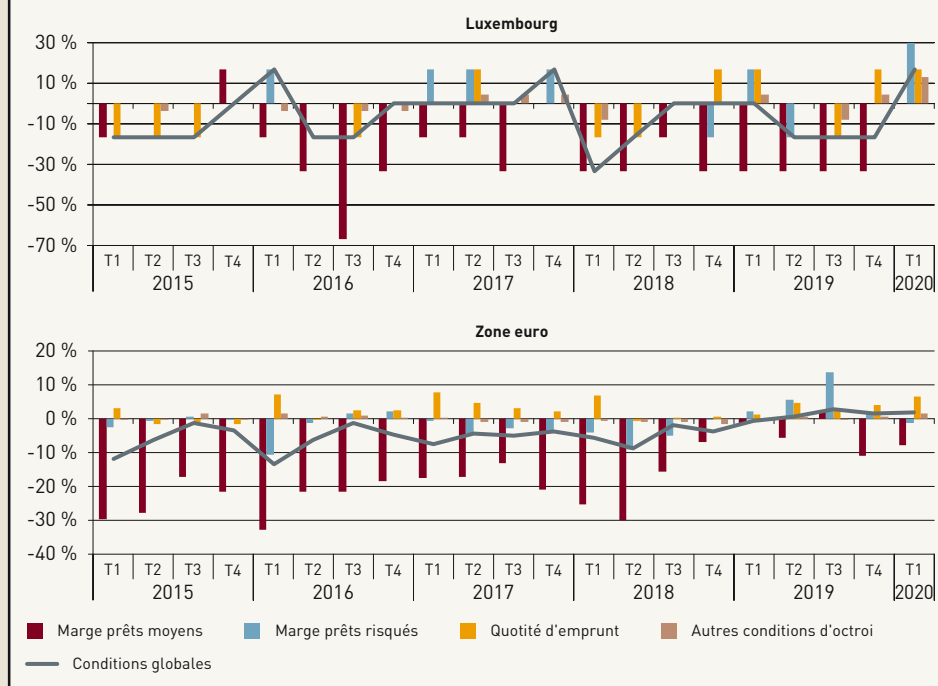
Concernant les conditions d'octroi des crédits à l'habitat, les banques au Luxembourg ont fait état d'un durcissement au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2020 par une augmentation de leurs marges sur les prêts risqués. Les banques ont également indiqué avoir diminué leur quotité d'emprunt, les montants des prêts accordés ainsi que leur durée. Elles ont aussi augmenté leurs demandes de garanties. Au niveau de la zone euro, les banques ont également diminué leur quotité d'emprunt et ont légèrement durci leurs autres conditions d'octroi. Par contre, elles ont légèrement réduit leurs marges sur les prêts de risque moyen



Sources : BCL, BCE.

Note : « Pression concurrentielle » est la moyenne non pondérée des éléments « Concurrence d'autres banques » et « Concurrence d'institutions non bancaires ». « Perception des risques » est la moyenne non pondérée des éléments « Situation et perspectives économiques globales », « Perspectives sur le marché de l'immobilier résidentiel, y compris en matière de prix » et « Solvabilité de l'emprunteur ».

Graphique 3.10  
Évolution des conditions d'octroi des crédits à l'habitat accordés aux ménages  
(en pourcentages nets)



Sources : BCL, BCE.

Note : « Autres conditions d'octroi » est la moyenne non pondérée des éléments « Demandes de garanties », « Autres montants limites des crédits », « Durée » et « Frais autres que les intérêts ».

continuation de l'impact négatif de ces programmes sur leur rentabilité, toujours à travers une dégradation des marges nettes d'intérêt.

Selon les banques de la zone euro, entre octobre 2019 et mars 2020 les achats d'actifs de l'Eurosystème ont eu une incidence positive sur leur position de liquidité et sur leurs conditions de financement de marché. Elles anticipent un accroissement de ces effets sur la période d'avril à septembre 2020. Comme au Luxembourg, les banques de la zone euro ont déclaré un impact négatif sur leur niveau de rentabilité provenant d'une détérioration de leur marge d'intérêt et anticipent une continuation de ces effets sur les mois à venir.

Une autre question ad hoc portait sur l'incidence du taux d'intérêt négatif de la facilité de dépôt de l'Eurosystème. Dans l'échantillon luxembourgeois, comme au niveau de la zone euro, les banques ont déclaré qu'entre mars et septembre cette mesure a eu un effet négatif sur leur produit net d'intérêts. Le taux négatif a aussi quelque peu contribué à baisser les taux d'intérêt que les banques appliquent aux prêts aux entreprises et aux ménages, ainsi que les marges sur ces prêts. Au Luxembourg, comme au niveau de la zone euro, le taux négatif de la facilité de dépôt a aussi eu une incidence positive sur les volumes de crédits accordés aux ménages et aux entreprises. Du côté des dépôts, les banques au Luxembourg et dans la zone euro ont indiqué que depuis octobre le taux négatif de la facilité de dépôt a conduit à une baisse des taux de rémunération appliqués aux dépôts. Cette baisse a été plus prononcée pour les dépôts des entreprises que pour les dépôts des ménages.

et sur les prêts plus risqués (Graphique 3.10).

L'édition d'avril 2020 de cette enquête a également interrogé les banques quant aux éventuels effets sur leurs actifs et leur rentabilité provenant du programme étendu d'achats d'actifs (APP) et du programme d'achats d'urgence face à la pandémie (PEPP). Selon les banques au Luxembourg, entre octobre 2019 et mars 2020 les achats d'actifs par l'Eurosystème ont contribué à une dégradation de leur niveau de rentabilité par une détérioration de leur marge nette d'intérêt. Pour la période entre avril et septembre 2020, les banques anticipent que l'APP et le PEPP auront une incidence positive sur leurs actifs totaux, sur leur position de liquidité et sur leurs conditions de financement de marché. Par contre, les banques prévoient une

Une sous-question visait à évaluer l'incidence du système à deux paliers mise en place pour la rémunération des excédents de liquidité. Les banques de l'échantillon luxembourgeois, comme celles au niveau de la zone euro, ont indiqué que depuis octobre ce système a eu une incidence positive sur leur rentabilité globale, résultant d'une augmentation de leur produit net d'intérêts et, dans une moindre mesure, d'une amélioration de leur position de liquidité. Selon les banques au Luxembourg, ce système n'a pas eu d'incidence sur leurs taux débiteurs ni sur leurs taux de rémunération des dépôts. Au niveau de la zone euro, les banques ont indiqué un léger impact négatif sur leurs taux de crédits et un impact légèrement positif sur leurs taux de dépôts.

### Les crédits accordés aux autres pays de la zone euro

Les crédits accordés aux autres pays de la zone euro se sont inscrits en légère hausse en comparaison annuelle, comme illustré dans le tableau 3.6.

La part relative des crédits octroyés aux SNF représente plus de la moitié de l'encours total des crédits alloués aux résidents des autres pays de la zone euro. En effet, les crédits accordés aux entreprises ont affiché une hausse de 8,20 milliards d'euros en comparaison annuelle, portant ainsi l'encours à 53,96 milliards d'euros.

Les crédits aux AIF ont enregistré une progression de 0,618 milliard d'euros en termes bruts pour atteindre un encours de 15,68 milliards d'euros.

Enfin, la hausse des crédits aux ménages et ISBLM non-résidents a légèrement diminué (-2,7 %). Si les crédits à la consommation ainsi que les crédits immobiliers ont progressé, ceci n'a pas été suffisant pour compenser la baisse des autres crédits.

Tableau 3.6 :

**Crédits accordés par les banques luxembourgeoises aux contreparties non bancaires d'autres pays membres de la zone euro (encours en fin de période en millions d'euros, des différences peuvent apparaître en raison des arrondis)**

	MONTANTS EN MILLIONS D'EUROS			VARIATION EN MILLIONS D'EUROS ET EN %				POIDS RELATIF
	201903	201912	202003	201903 - 202003		201912 - 202003		
				EN MIL-LIONS D'EUROS	EN %	EN MIL-LIONS D'EUROS	EN %	202003
Administrations publiques	323	374	371	48	14,9	-3	-0,8	0,4
Autres intermédiaires financiers	15 061	16 851	15 679	618	4,1	-1 172	-7,0	18,3
Sociétés d'assurances et fonds de pension	1 957	2 300	1 728	-229	-11,7	-572	-24,9	2,0
Sociétés non financières	45 764	47 353	53 960	8 196	17,9	6 607	14,0	63,1
Ménages & ISBLM	14 089	13 433	13 712	-377	-2,7	279	2,1	16,0
<i>Crédits à la consommation</i>	1 866	2 149	2 261	395	21,2	112	5,2	16,5
<i>Crédits immobiliers</i>	2 507	2 592	2 594	87	3,5	2	0,1	18,9
<i>Autres crédits</i>	9 716	8 692	8 857	-859	-8,8	165	1,9	64,6
<b>Total</b>	<b>77 194</b>	<b>80 311</b>	<b>85 450</b>	<b>8 256</b>	<b>10,7</b>	<b>5 139</b>	<b>6,4</b>	<b>100,0</b>

Source : BCL